



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 72553

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de la pratique des disciplines sportives en collèges et lycées. En effet, un certain nombre de professeurs d'EPS s'interroge sur le manque de créations d'emplois de professeurs dans cette matière. Pourtant, il a reconnu l'EPS comme « discipline à part entière, intervenant à tous les niveaux d'enseignement, elle permet de lutter efficacement contre l'échec scolaire, et joue un rôle dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes contribuant ainsi de façon déterminante à leur épanouissement ». Or, à la lecture du projet de budget 2002, on constate que l'EPS est toujours l'enfant pauvre de l'éducation nationale avec un recrutement largement insuffisant pour répondre aux besoins. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour faire face aux besoins de l'EPS.

Texte de la réponse

Les emplois permettant d'affecter les professeurs d'éducation physique et sportive s'inscrivent dans la dotation globalisée des moyens d'enseignement et de remplacement du second degré indépendamment de leur répartition par corps. Le principe de la globalisation des moyens mis en place depuis 1999 permet ainsi d'accorder aux autorités académiques une plus grande latitude d'action et de responsabilité dans l'utilisation de leurs moyens. Il appartient en effet aux recteurs d'académie, en application de la déconcentration administrative, de répartir et gérer les moyens mis à leur disposition, en tenant compte des politiques éducatives nationales et des priorités qu'ils ont été amenés à définir en concertation avec leurs partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72553

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 522

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2105